Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20200618010365
Établi le : 18/06/2020
Validité maximale : 18/06/2030

Wallonie

Logement certifié



Rue : Rue de Rotheux n° : 329/103

CP : 4100 Localité : Seraing

Certifié comme : **Appartement**

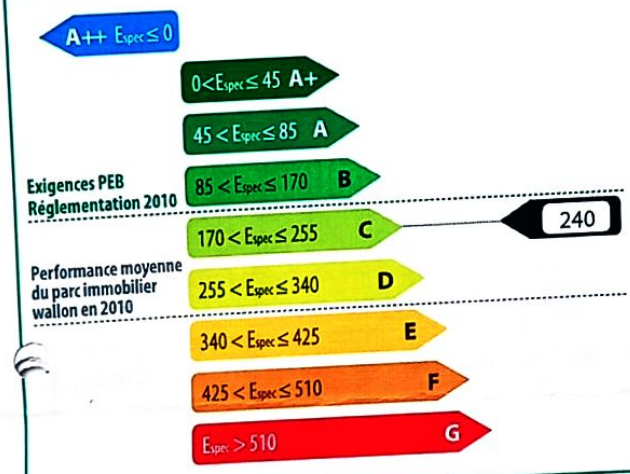
Date de construction : En ou après 1957

Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de..... **14 040 kWh/an**

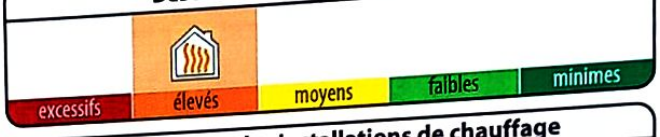
Surface de plancher chauffé :..... **58 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire :..... **240 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



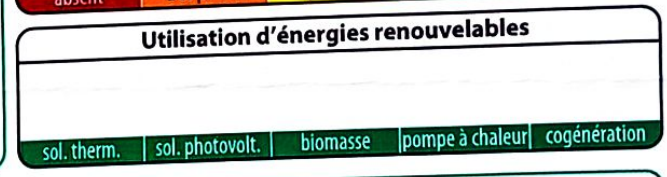
Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-02200

Nom / Prénom : ROTHKRANZ Axel
Adresse : Rue dèl Wêde
n° : 14
CP : 4140 Localité : Dolembreux
Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16-sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.2.

Date : 18/06/2020

Signature :

certi nergie
Organisme de contrôle agréé
Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.
Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.
Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be